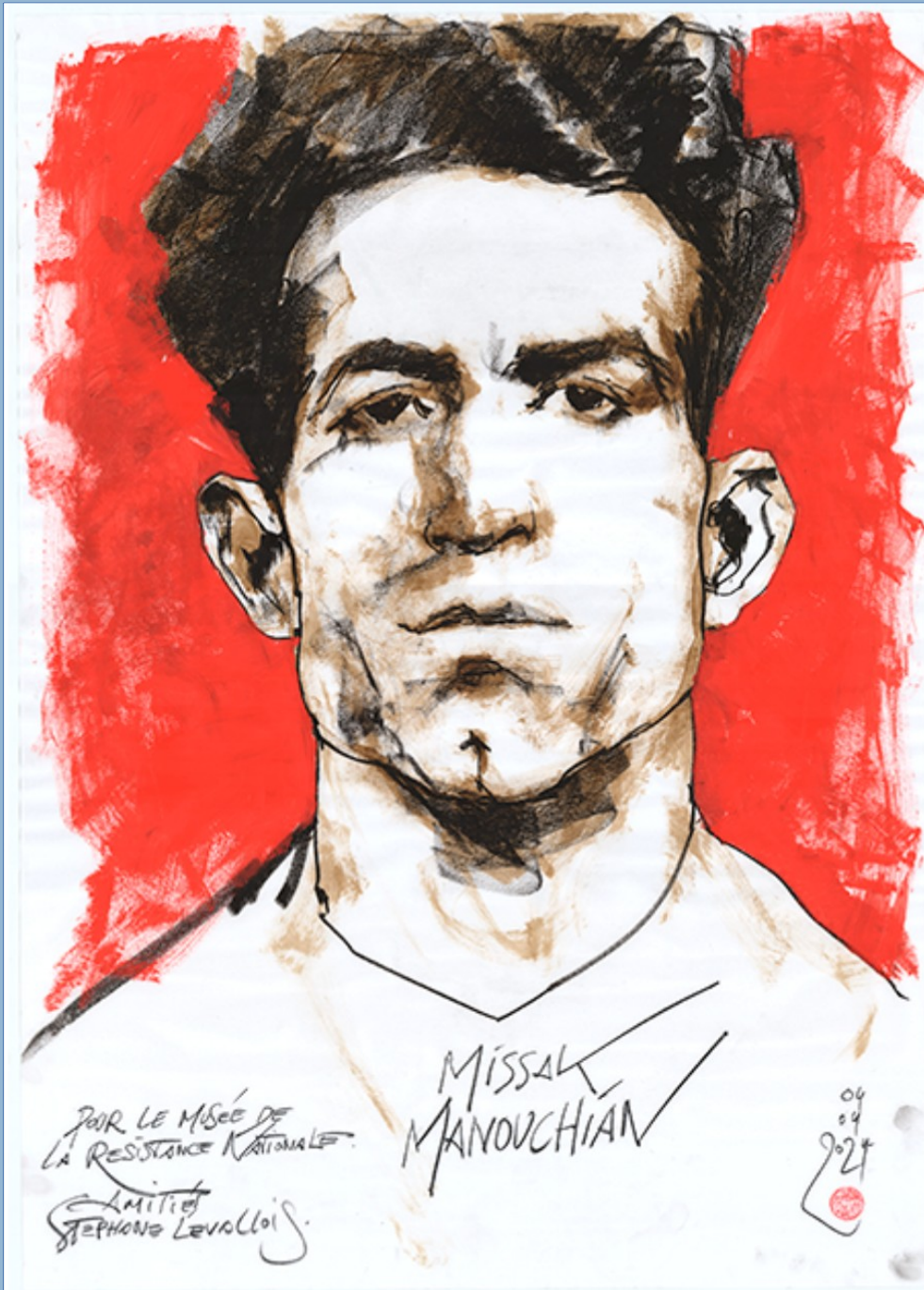


CNRD 2026-2027

**CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ET
DE LA DÉPORTATION
LYCÉE MARLIOZ**



Portrait de Missak Manouchian réalisé par Stéphane Levallois, 2024

CNRD 2026-2027

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION LYCÉE MARLIOZ

Choisissez un concours

2026-2027

2025-2026 La fin de la Shoah et de l'Univers concentrationnaire nazi : Survivre, témoigner, juger (1944-1948)

2024-2025 : Libérer et refonder la France (1943-1945)

2023 - 2024 : "Résister à la Déportation en France et en Europe"

2022-2023 : "L'École et la Résistance : des jours sombres au lendemain de la libération (1940-1945)"

2021-2022 : "La fin de la guerre - Les opérations, les répressions, les déportations et la fin du IIIème Reich (1944-1945)"

2019-2021 : "1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister"

2018-2019 : "Répressions et déportations en France et en Europe, 1939-1945. Espaces et histoire."

2017 - 2018 : "S'engager pour libérer la France"

2016 - 2017 : "La négation de l'Homme dans l'univers concentrationnaire nazi"

2015-2016 : "Résister par l'art et la littérature"

2014-2015 : "La libération des camps nazis, le retour des déportés et la découverte de l'univers concentrationnaire"

**LES ÉTRANGERS
DANS LA RÉSISTANCE
(1940-1945)**

**Participez au
Concours
national
de la Résistance
et de la Déportation
2026-2027**

En savoir plus sur le site eduscol.education.gouv.fr/cnrd

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Fondation
de la Résistance

QR code pour
accéder à la
brochure en ligne

THÈME ANNUEL :

« Les étrangers dans la Résistance (1940-1945) »



Affiche de l'exposition « Des étrangers dans la Résistance en France » organisée par le Mémorial de la Shoah à l'occasion de l'entrée au Panthéon (le 21 février 2024) de Missak et Mélinée Manouchian.

Affiche de la rencontre-débat « Les étrangers dans la Résistance (1940-1944) » organisée par Pop'Sciences Université de Lyon en mai 2026



2 façons de participer au concours :



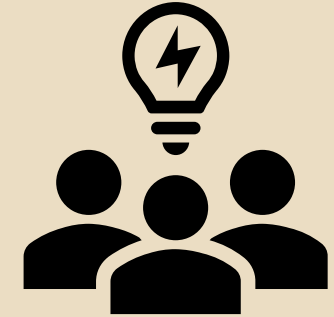
- 1- Rédaction d'un **devoir individuel en classe** d'une durée de 3h, portant sur un sujet défini dans le cadre du thème annuel. (Date : mardi 23 mars 2027)



- 2- Réalisation d'un **travail collectif** pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel (Date : A rendre avant le jeudi 25 mars 2027).

→ Contraintes concernant la 2^{ème} catégorie (production collective) :

- **Groupes** : 2 élèves minimum
- **Exemple de types de travaux** :
 - un mémoire illustré,
 - un journal,
 - une BD,
 - un dossier manuscrit,
 - une présentation numérique interactive (diapo, livre numérique...),
 - un film (durée : 20 min max, générique inclus),
 - des documents sonores qui accompagnent la production principale (durée max : 10 min tout inclus),
 - un panneau d'exposition (colis : 50cm max pour la hauteur, longueur, largeur et 10kg max),
 - jeux de société,
 - œuvre artistique...(filmée ou photographiée si l'envoi par colis dépasse les normes établies).



Ici, le règlement détaillé du CNRD

- Les documents au format numérique sont nécessairement sur **clé USB**
- La **légende et les sources** de chaque doc (carte, photo, témoignage, vidéos...) doit être explicitement mentionnée.
- Les candidats doivent obtenir une **autorisation écrite de chaque personne filmée/enregistrée/photographiée**. Modèle d'autorisation sur le portail Eduscol :

☐ **Lien Eduscol pour l'autorisation :** <https://eduscol.education.fr/398/protection-des-donnees-personnelles-et-assistance>

Modèles d'autorisation d'enregistrement image/voix

Télécharger les modèles d'autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image/de la voix :

Mineur

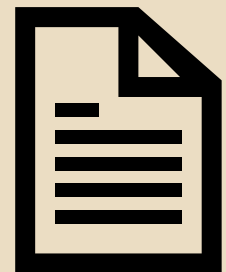
Majeur

- **DANS TOUS LES CAS** : la production doit être accompagnée OBLIGATOIREMENT d'un document de présentation rédigé au format numérique permettant aux candidats de présenter la façon dont le projet a été réalisé, les soutiens dont il a bénéficié, et les objectifs poursuivis par ses auteurs.

Conseils méthodologiques

[Valoriser sa présentation](#)

[Les exigences de formats et supports](#)



- Chaque élément qui compose le projet (clé USB, dossier, copie, etc) doit comporter :
 - Le nom et les coordonnées de l'établissement,
 - La catégorie de la participation au concours
 - Nom, prénom et classe de chaque candidat



Lycée Marlioz

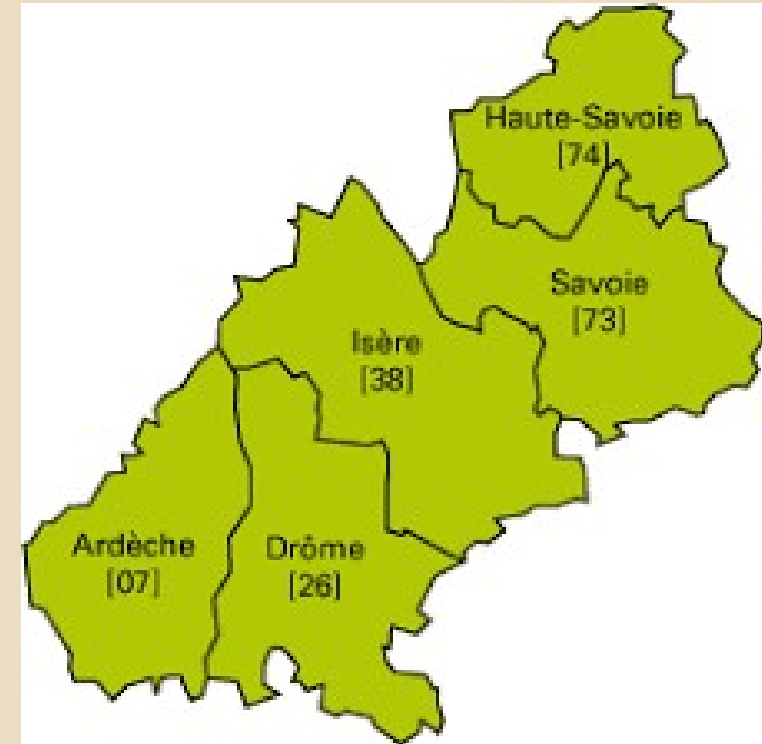
Critères d'évaluation



- Les jurys de chaque académie seront attentifs à :
 - La **qualité de la production**
 - **L'expression et argumentation**
 - La mobilisation des **connaissances**
 - La pertinence de la **démarche historique**
 - **L'originalité** des projets est un élément à prendre en compte

17 RÉGIONS ACADÉMIQUES REGROUPANT 30 ACADÉMIES

C : Créteil
P : Paris
V : Versailles



→ Nombre de travaux collectifs
sélectionnés dans l'académie de
Grenoble : 6

Palmarès et prix académiques



- Les lauréats reçoivent leur **prix académique** lors d'une cérémonie organisée avant la fin de l'année scolaire 2026-2027 (résultats en mai 2027).
- Le jury national examine pendant l'été 2027 les travaux sélectionnés par les jurys académiques et établit un palmarès national le 1^{er} octobre de l'année scolaire 2027-2028.
- Le jury national décerne des prix et des mentions
- Remise des prix nationaux pendant une cérémonie officielle à Paris, en présence du ministre de l'Education nationale, entre décembre 2027 et mai 2028.





Remise des prix du CNRD à Paris, 2024

- Pour prendre connaissance du thème annuel et se « mettre dans le bain » : Consulter les sites d'histoire et de mémoire qui préparent au CNRD



<https://www.charles-de-gaulle.org/espace-pedagogique/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation-2026-2027/>

<https://www.museedelaresistanceenligne.org/>, sa bibliographie, une activité numérique de découverte du thème & la chaîne Youtube de la Fondation de la Résistance

https://patrimoines.savoie.fr/web/psp_53727/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation-2026-2027

<https://hautesavoie.fr/en-pratique/culture-patrimoine/memoire-et-citoyennete/site-internet-resistants-de-la-seconde-guerre-mondiale-en-haute-savoie/>



<https://expo-etrangers-resistance-france.memorialdelashoah.org/>

<https://www.citescope.fr/evenement/les-etrangeurs-dans-la-resistance-en-france-1940-1945-le-cas-des-portugais/>

<https://www.youtube.com/watch?v=b06jWrtSucM>

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-nuits-de-france-culture/les-etrangeurs-dans-la-resistance-temoignages-de-melinee-manouchian-et-artur-london-7308718>

Rapide présentation de la lettre de cadrage

Rédigée par Rachid Azzouz, Inspecteur général, président du jury national du CNRD

« Avec Manouchian, ce sont tous les résistants étrangers qui entrent au Panthéon. »

À l'occasion de l'entrée au **Panthéon** de **Missak et Mélinée Manouchian** le 21 février 2024, 80 ans après l'**exécution** de 22 membres des **Francs-Tireurs et Partisans de la Main-d'œuvre immigrée (FTP-MOI)** de la région parisienne, ce commentaire de l'**historien Denis Peschanski** souligne la rupture avec la vision nationale de la mémoire de la **Résistance** qui a longtemps prévalu en France. En effet, les deux **grandes mémoires collectives** de la Résistance développées après-guerre, **gaulliste et communiste**, taisaient très largement le **rôle qu'avaient pu jouer les étrangers en France**. Celui-ci a pourtant été **prépondérant**. Nombreux furent les étrangers parmi les « **pionniers** » de la Résistance, s'opposant dès l'été 1940 à l'occupation allemande et à la politique réactionnaire de Vichy et multiples furent les formes de leur action résistante tout au long de la période de la guerre. [...]

Quelques résistants étrangers furent aussi **distingués** très tôt comme **compagnons de la Libération** à l'instar de Tibor Revesz-Long, médecin hongrois, agent de renseignement pour le réseau « Électre ». D'autres furent **décorés** de la médaille de la Résistance, comme le jeune Autrichien Ernest Appenzeller en 1946, membre du groupe franc Surcouf. La reconnaissance fut aussi, ponctuellement, gravée dans la pierre comme en témoigne le **monument** érigé à Annecy en 1952, « aux Espagnols morts pour la liberté dans les rangs de l'armée française de la Résistance. 1940-1945 ». [...].

Rapide présentation de la lettre de cadrage

Tout l'intérêt du sujet — et sa difficulté — réside d'abord sur la **définition du mot « étranger »** [...]

Le sujet **ne porte pas** [...] **sur les personnes d'origine étrangère ayant obtenu la nationalité française**, dont on trouve de nombreuses trajectoires au sein de la Résistance. Elles ont agi en tant que citoyens français et l'on ne saurait les réduire à leurs origines.

[...] Entre 1940 et 1945, la France est à la tête d'un Empire colonial. Or, comme l'a souligné l'historien François Marcot **les ressortissants de l'Empire français « ne sont pas à proprement parler des étrangers. »** Parce qu'ils relèvent d'une logique différente, les « sujets d'Empire » comme les citoyens de l'Empire originaires des colonies (Martinique, Guadeloupe, Guyane, la Réunion et les électeurs du Sénégal) n'entrent pas dans le cadre du thème de cette année. Le rôle des troupes coloniales, très important dans la Libération de la France, relèverait également d'un autre thème.

Deuxièmement, la définition du mot « étranger » prend un relief particulier dans la période qui nous intéresse en raison de la législation xénophobe du régime de Vichy : la mise en œuvre précoce de la loi du 22 juillet 1940, qui prévoit la révision des naturalisations effectuées depuis la loi de 1927, se traduit par le retrait de nationalité de quelque 15 000 personnes. Le 7 octobre 1940, le décret Crémieux qui, depuis 1870, accordait la nationalité française aux Juifs indigènes d'Algérie est aboli. Il va de soi que **les dénaturalisés du régime de Vichy font partie du sujet**, car le retrait de la nationalité les a rendus **plus vulnérables** face à la répression allemande ou vichyste.

Troisièmement, se pose aussi le cas particulier des **Français d'Alsace et de Moselle vivant à partir de 1940 sur un territoire annexé de fait et germanisé** : parmi eux, il pourra être intéressant d'envisager le cas des **incorporés de force qui, pour être intégrés dans l'armée allemande, ont reçu préalablement et automatiquement la nationalité allemande**. Ces combattants sous uniforme nazi ne sauraient être assimilés à des étrangers au sens strict, sauf à adopter le point de vue de l'occupant.

Enfin, si le terme générique « étranger » est masculin, la place des **femmes étrangères** dans la Résistance est cruciale. Au sein de la France libre, près d'un tiers des Volontaires féminines étaient des étrangères.

Rapide présentation de la lettre de cadrage

Le second terme du sujet, « **la Résistance** », invite à une réflexion [...] qui englobe la **résistance intérieure** et la **résistance extérieure** et ne doit pas oblitérer le spectre large des actes de résistance. En outre, la thématique permet d'aborder la **pluralité des motivations** et des **formes de l'engagement** des résistants étrangers et résistantes étrangères au sein de « la » Résistance.

Les bornes chronologiques du sujet s'étendent de 1940 à 1945. Cela embrasse la période allant des semaines qui suivent la défaite et l'**armistice de juin 1940** où apparaissent les premières formes de Résistance jusqu'à la **libération totale du territoire à la fin de la guerre** [...].

Si les étrangers sont **surreprésentés** dans la Résistance, parmi les étrangers présents en France en revanche, ils ne furent, comme les Français, qu'une minorité à résister.



Rapide présentation de la lettre de cadrage

[...] Longtemps la France fut une terre d'accueil. À la veille de la guerre, il y a environ **2,5 millions d'étrangers sur 42 millions d'habitants**. [...] Mais un **climat xénophobe** se développe dans les **années 1930**. Le décret-loi du 12 novembre 1938, donnant aux préfets la possibilité d'assigner à résidence des étrangers en situation irrégulière, va permettre de fait l'internement des désignés « indésirables » dans ce qui va devenir la « France des camps ».

[...] Les événements de 1940 sont un véritable **piège** pour les étrangers qui avaient considéré la France comme une terre d'accueil et de refuge (Juifs, opposants au fascisme, au franquisme et au nazisme). La signature de l'armistice, l'occupation allemande et l'instauration du régime de Vichy entraînent l'adoption d'une politique xénophobe, antisémite et d'exclusion systématique. Des milliers d'étrangers considérés « en surnombre » dans l'économie nationale sont soumis au **travail forcé** au sein de groupements de travail qui seront tout à la fois des pièges vers la **déportation**, mais aussi, parfois, une étape vers les **maquis**. Ainsi, les étrangers menacés par le Reich et suspects aux yeux de Vichy sont souvent les premiers à devoir basculer dans la clandestinité [...]

Pour certains, la Résistance est la **continuité naturelle d'un engagement antifasciste commencé avant la guerre**. La lutte des étrangers peut ne pas être pensée à la seule échelle de la France : la libération du territoire français doit s'accompagner de la défaite des puissances de l'Axe et la libération de leur propre pays.

Rapide présentation de la lettre de cadrage

[...] Il conviendra d'évoquer le rôle des étrangers au sein des **Forces françaises libres** qui ont engagé des volontaires de toutes nationalités. C'est le cas de la 2e division blindée du général Leclerc, qui compte dans ses rangs des combattants de 22 nationalités différentes en l'état actuel des recherches. Parmi eux figure la 9e compagnie dite la « Nueve », composée de 146 soldats espagnols ou d'origine hispanique sur un effectif total de 160 hommes. Cette unité est envoyée à Paris en élément précurseur le 24 août 1944 par le général Leclerc pour annoncer l'arrivée de la division et de son chef le lendemain. Quant à la 13e demi-brigade de Légion étrangère, elle appartient aux 18 « unités militaires » titulaires de la croix de la Libération.

Cependant, la résistance armée ne représente qu'une partie de l'engagement des étrangers dans la Résistance. Il conviendra de bien insister sur la diversité des formes d'engagement sur différents territoires : la **propagande**, à travers notamment la publication d'une presse clandestine en langue étrangère ; le **renseignement**, avec le développement de **réseaux transnationaux** auxquels participent de nombreux étrangers, témoignant de l'existence d'une véritable résistance à l'échelle européenne ; la participation aux nombreuses actions de « résistance de **sauvetage** » pourra aussi constituer un objet d'étude, comme l'aide apportée aux Juifs persécutés (OSE, les Éclaireurs israélites de France, le Mouvement de jeunesse sioniste, l'Entr'aide temporaire, l'Amitié chrétienne, etc.) mais aussi celle développée en faveur des pilotes et soldats alliés à travers le phénomène des « helpers » [...]

Rapide présentation de la lettre de cadrage

[...] Les **questions mémorielles et de reconnaissance**, notamment dans l'espace public (monuments, jardins, plaques commémoratives, places, nécropoles, etc.) depuis la fin de la guerre pourront être envisagées comme une forme d'ouverture, **sans toutefois donner lieu à des sujets exclusifs**.

[...] Quelques « **Portraits de France** » pourront constituer des exemples de parcours à étudier.

[...] Rappelons que le Concours national de la Résistance et de la Déportation est l'occasion de faire une recherche à l'**échelle locale**, en s'appuyant sur les archives des établissements ou de leur espace proche.



CALENDRIER



- avant février 2027 : fin des inscriptions des candidats (les enseignants inscrivent les élèves sur l'appli ADAGE via l'intranet académique).
- Fin mars :
 - ❖ 23 mars 2027 : devoir individuel en classe (3h)
 - ❖ Avant le jeudi 25 mars 2027 : envoi des projets
- 📅 Avril 2027 : correction des travaux par les jurys académiques
- 📅 Mai 2027 : remise des prix locaux et transmission des meilleurs travaux au ministère
- 📅 Été 2027 : évaluation des travaux transmis par les académies
- 📅 Fin septembre 2027 : établissement du palmarès national et publication du palmarès national en octobre 2027
- 📅 Décembre 2027-mai 2028 : cérémonie de remise nationale des prix à Paris

C'est vous qui faites l'histoire

« Puisse ce thème [...] du CNRD convaincre les élèves de France et des établissements français à l'étranger, avec leurs professeurs et les communautés éducatives, avec leurs familles et la société tout entière, **que la recherche historique qu'ils pratiquent est un acte de vérité, voire une réparation.** Les fondations mémorielles, les associations du souvenir, les centres patrimoniaux et archivistiques, les musées et les bibliothèques, toutes les institutions nombreuses qui œuvrent au concours, sauront les aider et leur apporter les sources et les savoirs nécessaires. **Ainsi, de jeunes historiennes, de jeunes historiens se révéleront** ».

*Vincent Duclert, président du collège national des correcteurs du CNRD.
Lettre de cadrage 2025-2026.*